

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

59^e année

Mars

N° 3

L'intégration économique européenne

Par le professeur *Max Weber*

Avec l'aimable autorisation du Bureau de la statistique de la Banque Cantonale de Berne et de l'auteur, nous reproduisons intégralement cette intéressante étude publiée dans le fascicule de septembre dernier du Bulletin économique et financier de la Banque Cantonale de Berne.

Bilan de l'intégration européenne

Le printemps prochain, il y aura dix ans qu'a été signé le Traité de Rome, dont est issue la Communauté économique européenne (CEE). Malgré les difficultés, les crises même qui ont accompagné l'effort d'intégration, les six Etats membres ont largement atteint les objectifs *économiques* qu'ils s'étaient fixés.

L'abaissement des barrières douanières a été opéré à une cadence un peu plus rapide que ne le prévoyait le traité. Les droits de douane en trafic interne ont été progressivement réduits de 80 %. Ils n'étaient plus que de 20 % au début de l'année. La Commission de la CEE avait l'intention de les abolir entièrement vers le milieu de 1967; elle s'est cependant heurtée à une opposition, à celle de l'industrie française en particulier. Le solde sera donc liquidé en deux étapes: 5 % au milieu de cette année et 15 % à fin juin 1968. A ce moment, les restrictions à l'importation qui subsistent seront supprimées; des prix et des réglementations uniformes du marché entreront en vigueur pour les principaux produits agricoles.

Le Traité de Rome a requis un second ajustement des tarifs nationaux au tarif commun de la CEE; en conséquence, les pays qui exigeaient des droits inférieurs (la République fédérale d'Allemagne et les Etats du Benelux) ont été contraints de majorer de nombreuses positions; les pays tiers – dont la Suisse – ont donc affronté de sensibles augmentations des droits de douane dès le 1^{er} juillet 1966. Il s'agit avant tout des positions sur lesquelles la CEE n'entend pas faire de concessions en liaison avec le « Kennedy Round ».

L'abaissement des droits de douane en trafic interne a donné une forte impulsion aux échanges entre les pays membres. Les chiffres